

CONFERENCE
L'UNION POUR L'ETUDE DE LA POPULATION AFRICAINE (UEPA)
CINQUIEME CONFERENCE SUR LA POPULATION AFRICAINE
ARUSHA, TANZANIE : 10-14 DECEMBRE 2007

Les migrations qualifiantes au Maghreb : entre 'Fuite de compétence' ou 'mobilité de compétence' !

Charef Mohammed 1

« Si la frontière ne reflète que des rapports de voisinage, elle ne peut s'étudier en soi, mais en fonction des groupes – disons des États – parqués. Or ces États évoluent. La frontière vit de leur vie, est plus mouvante que stable, plus souple que rigide, plus éphémère que permanente. Peut-être préparée, mais jamais déterminée par la nature, elle représente un équilibre. Et l'idée, que les hommes enfermés par elle s'en sont faite, a constamment varié. »

Ancel, Jacques, 1938, *Géographie des frontières*, Paris, Librairie Gallimard, pp. 3-4

Préambule

A juste titre cette citation place les personnes, et non la ligne, voire la zone, au cœur de l'analyse des frontières², et ce qui départagerait les états, serait donc aussi fonction des groupes qui y vivent, de leurs pratiques quotidiennes, des politiques mises en place, etc...Aussi, il nous semble nécessaire de privilégier l'analyse des mobilités, en mettant l'accent sur ce qui circule, sur ce qui part d'un état, pour se rendre dans un autre, plutôt que la mise en avant d'une conception binaire, somme tout réductrice. Une telle démarche, met plus l'accent sur ce qui rapproche, interconnecte, uni consolide le continuum et l'interpénétration des espaces au dépend d'une approche désuète, qui privilégia pendant longtemps, à tort ou à raison, plus les limites, les fractures et les oppositions spatiales.

De nos jours, la frontière entre les deux rives, n'est plus là où certains la plaçaient, simplement géographique. Penser la Méditerranée, nécessite de ne plus placer de limites entre une rive nord, riche et prospère ou du moins supposée comme telle ; une rive sud qui serait hautement sensible, que l'on accable de tous les maux et qui serait source de tourmentes et d'insécurités ! Il est plus judicieux d'appréhender l'espace méditerranéen, dans sa globalité, dans sa complémentarité, de retrouver les chemins de la confiance mutuelle et de révéler les convergences. Le Maghreb notamment, ne serait ce qu'à travers plus de quatre millions de ses ressortissants qui vivent et travaillent dans les pays de la Communauté Européenne³ et de fait une composante, certes encore ignorée, sous estimée et très peu prise en considération par la rive nord, mais qui inéluctablement finira par s'y arrimer. Or, cette présence physique, dépasse quantitativement bien des pays, qui eux font partie intégrante de la communauté. Elle contribue à sa manière au

1 Directeur l'ORMES, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Ibn Zohr d'Agadir, B.P 768 Agadir 80 000 Maroc. Tél/Fax ;00 212 28 23 33 09, E.mail : anicharef@hotmail.com. Membre associé de MIGRINTER-Poitiers

2 Charef M. & Gonin .P (2003). Colloque Rural-Urbain : nouvelles liens, nouvelles frontières. Poitiers, les 4, 5 et 6 juin 2003.

3 M.Charef, 1999, La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives, Editions Sudcontact, Agadir, 308 pages.

mouvement « d'affaiblissement des frontières culturelles » et oeuvre pour l'établissement de passerelles entre les deux rives, selon un processus bien décrit par E.W.Saïd⁴. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil, d'une réalité historique mouvante, d'un espace méditerranéen mutant selon les époques et les civilisations, sans aucun brin de nostalgie débordante, ni d'utopie excessive. Faut-il le rappeler, il suffit d'interroger le passé avec nos questions d'aujourd'hui, car comme le souligne à juste titre, Haïm Zafran : « avant 1492, les deux rives de la Méditerranée étaient liées. Rien ne distinguait l'Andalousie du Maghreb. Même après l'exil et l'inquisition, il y a eu une continuité dans ce mode de vie et de pensée (...) civilisation où il y avait des apports des deux côtés »⁵. La Méditerranée était même une mer au milieu des terres, une mer intérieure pour les Romains (*mare nostrum*).

A- La Méditerranée, ou la circulation migratoire dans une mer intérieure.

Il est certain que la chute du mur de Berlin, l'écroulement du bloc soviétique, l'élargissement de la communauté européenne aux Etats du sud et de l'est de l'Europe, l'union politique et économique de Maastricht, la convention de Schengen et la mondialisation du système économique, sont parmi les facteurs qui renforcent le hiatus économique et social entre les deux rives de la Méditerranée. De même, le déferlement des images, des modèles culturels des pays riches, rapproche virtuellement "l'eldorado-européen", nourrit en permanence l'imaginaire collectif et incite à toutes les formes de migrations (touristiques, études, travail, peuplement ou installation définitive, ...). Le tout, dans un contexte socio-économique où le travail rémunérateur se trouve de plus en plus difficilement, dans la rive sud, ; où le poids familial s'effrite peu à peu, où l'attraction de la modernité et les tentations de consommation grandissent de jour en jour, où la recherche de nouveaux concepts de l'autorité, de l'économie, de la liberté, de droit de l'homme et de la sécurité, émergent de plus en plus dans les revendications sociétales.

Aussi, vouloir partir, pour travailler et vivre à l'étranger est devenu une pratique courante pour les maghrébins, diplômés, sportifs, ou simple citoyen sans aucune formation ni qualification. Actuellement plus de cinq millions de maghrébins vivent et travaillent à l'étranger, soit respectivement environ trois millions de marocains, un million huit cent mille d'algériens et un million de tunisiens, mais ces données sont loin de refléter la réalité migratoire maghrébine. D'une part elles émanent des services consulaires, : donc les ressortissants ayant acquis la nationalité des pays d'installation, comme les irréguliers ne sont pas toujours inscrits auprès des services consulaires. D'autre part, elles ne sont pas ventilées par groupes socio – professionnels, et de ce fait ne permettent pas de connaître la part des diplômés.

La modernisation des territoires et les nouvelles formes d'organisation de l'espace qui en découlent, ont conduit à développer de nouvelles hiérarchies socio-spatiales qui ont eu une incidence sur l'articulation spatio-temporelle des campagnes et des villes du Maghreb. Par ailleurs, l'existence de grandes inégalités spatiales (en terme de richesse économique et de développement humain, entre territoires, et notamment entre ville et espace rural, individus, groupes sociaux et entre réseaux) poussent au départ. Et ce, à un moment où les responsables occidentaux cherchent par tous les moyens à rendre les frontières hermétiques à l'immigration de travail et en sélectionnant une immigration de cadres, de dirigeants et de personnes hautement qualifiées nécessaires au déploiement des investissements à l'échelle planétaire.

⁴ E.W.Saïd, 2000, Culture et impérialisme, Fayard/ Le Monde Diplomatique, Paris, 308-309.

⁵ Juifs d'Andalousie et du Maghreb.

Les émigrés potentiels, dont le nombre croît de plus en plus, notamment à cause du chômage, construisent une vision des pays d'accueil basée sur la fascination, l'idéalisation et le rêve d'un monde meilleur, qu'ils distillent à travers les médias. Leur regard vers l'étranger, est un regard de quête. Une quête d'argent, de confort, de démocratie, de méritocratie et de sécurité. Pour eux à tort ou à raison, le bonheur se situe "ailleurs", à l'étranger qui a un effet "catalyseur" d'espoirs. A l'origine ce mouvement ne touchait que les sans qualification, les sans formation et les sans emploi, à savoir une forme d'émigration du "désespoir". Mais depuis le milieu des années quatre-vingt, il a tendance à se généraliser.

Or, la nouvelle organisation économique du monde favorise et incite les déplacements des personnes à hautes compétences, des élites professionnelles (les techniciens, les ingénieurs et les cadres) et des sportifs de haut niveau (des athlètes et des footballeurs). Leur émigration apparaît comme une manière de résoudre des déterminismes économiques, politiques et sociaux, mais surtout de dépasser la crise de mobilité sociale qui bloque à des degrés divers la société maghrébine. Leur mobilité est liée aux difficultés de gravir l'échelle sociale par manque de transparence et de "méritocratie". Aussi l'Europe, le Canada, les Etats-Unis, Les Etats du Golfe, l'Australie et l'Afrique du Sud deviennent l'objet d'un rêve enchanté voire une obsession pour cette élite, qui cherche à s'exprimer et à s'épanouir "ailleurs".

B- La double contradiction des pays Européens.

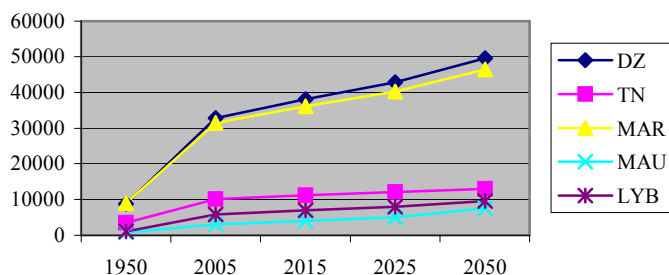
Notre monde actuelle est divisé entre nord et sud, entre riches et pauvres, aussi il vaut mieux être riche et en bonne santé et de porter le passeport d'un pays développé que l'inverse. Ce document ne signifie pas uniquement une appartenance nationale, une protection et un droit de citoyenneté, mais un surcroît de droit, en particulier un droit mondial de circulation sans entrave, limitant ainsi la frontière à une simple formalité d'embarquement, un point de reconnaissance symbolique. Pour les pauvres du sud, la frontière est un obstacle qu'il faut affronter et un lieu qu'il faut plus, tenter de contourner que de traverser. Au risque de séjourner dans les zones de transit dans l'attente d'une expulsion, ou mieux, ou d'y laisser la vie au pire.

Aussi, la volonté manifeste de la construction de la libre-circulation des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen se dédouble par une protection étanche face à l'extérieur. On peut le constater aisément à travers les définitions de base (espace, européen, citoyen, immigré, étranger, etc...) et, les mesures prises (harmonisation des conditions d'entrée, dans l'espace Schengen, la création du Système informatique Schengen (SIS), l'adoption d'une convention déterminant l'état responsable de l'examen d'une demande d'asile –Convention de Dublin-, l'Accord relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière du 29 mars 1991, la Convention réglant le franchissement des frontières extérieures de l'Union européenne, l'obligation de visa et les sanctions imposées aux transporteurs. De telle sorte que certaines frontières ne sont plus du tout situées « aux frontières », au sens géographique, politique et administratif du terme, mais qu'elles sont ailleurs, là où s'exercent des contrôles sélectifs (par exemple sanitaires ou sécuritaires).

En même temps, les différentes études ont démontré que la population de l'Europe est en voie de vieillissement rapide. Ainsi, la Division de la population de l'ONU a publié en 2000 un rapport indiquant que, pour maintenir constant le niveau de leur population jusqu'en 2050, les anciens, 15 Etats membres de l'UE devraient accueillir environ 47 millions de migrants et que, pour maintenir le niveau de la population du groupe d'âge 15-64 ans, ils devraient en accueillir 79 millions; enfin, pour assurer le maintien à un niveau constant du taux de dépendance économique des personnes âgées, ils devraient en accueillir près de 674 millions. D'où, une forme de recours

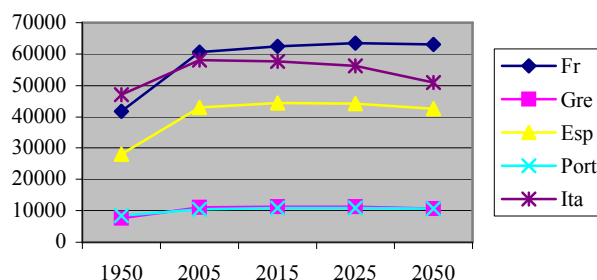
implicite aux immigrés clandestins et aux irréguliers qui vivent malgré eux en dehors des lois et dans une situation souvent précaire. Et les différentes opérations de régularisation mettent en évidence le déséquilibre entre la demande et l'offre en terme d'emplois.

Graphique N° 1. Evolution de la population des 5 pays au Sud de la méditerranée de 1950 et 2050



Source : S.M. Musette d'après les données des Nations Unies, 2005

Graphique N° 2. Evolution de la population des 5 pays au Nord de la Méditerranée de 1950 et 2050



Source : S.M Musette d'après les données des Nations Unies, 2005

Les responsables politiques des pays de destination qui cherchent à satisfaire une grande partie de leur opinion publique qui accuse les immigrés et les migrations de tous les maux de la société : insécurité, chômage, terrorisme, drogue, prostitution, maladies,...amplifie les problèmes et surtout ils les transfèrent. Car nous restons persuadé pour notre part, que si il y a immigration, c'est qu'il y a un besoin et une demande de la part des employeurs. Pour qui cette main-d'œuvre docile, maniable et sous payée, est jugée comme le seul moyen pour affronter la concurrence des pays émergents. Aussi, les autorités européennes expriment leur émotion et leur tristesse chaque fois que des bateaux d'immigrants chavirent en Méditerranée, au prix de nombreuses vies ; mais ils incitent les pays de transit à jouer le rôle de gendarme, les poussent à installer des camps de rétention et pour cela ils sont disposés à octroyer des aides et même à

6 Comme le souligne justement Salvatore Palidda, qui note que : " Le fait de migrer devient un acte qui place en lui-même le migrant dans la catégorie criminalisée, dans les rangs des sujets potentiellement délinquants et qui donc doivent esquiver les polices. Cela amène à confondre les migrants avec les déviants et les délinquants, à commencer par le fait qu'ils sont contraints à commettre d'autres délits (notamment tous ceux qu'on peut classer dans la catégorie des délits d'immigration, à savoir l'immigration clandestine, l'occultation de l'identité, les faux (t) papiers, les faux en tout genre ".

engager un dialogue avec la Libye pour l'aider à mieux contrôler les mouvements migratoires qui traversent son territoire

Ainsi, les pays Européens, se trouvent pris dans une double contradiction de devoir à la fois prêcher les bienfaits du libéralisme et mettre en avant ses multiples vertus, tout en tentant de limiter l'immigration, qu'elle soit pour le travail, ou pour les études. Autrement dit, encourager la circulation des hommes qui font circuler les capitaux, tout en bloquant ceux que les capitaux font circuler au gré des délocalisations, de la flexibilité, du chômage., les laissés pour compte du libéralisme et ses 'naufragés' du sud. En concomitance, nous assistons à la politisation récurrente de cette thématique, depuis le milieu des années 70, qui se mesure à la fois au nombre de modifications législatives et à la multiplication des 'débats' politiques. C'est un sujet qui est au cœur du débat public dans les pays d'immigration, sans mobiliser pour autant l'attention dans les pays d'émigration. Articulé à tort ou à raison à des problèmes socio-économiques, il alimente les controverses et les prises de position les plus extrémistes : le chômage, les banlieues, le terrorisme, l'insécurité, l'exclusion, l'école, l'Islam, la République... En dépit des indices discordants, et ils sont malheureusement nombreux, nous restons persuadé de l'importance des enjeux qui semblent se dessiner et qui impliquent un changement qualitatif « le monde de demain sera mobile ou ne sera pas ! » pour paraphraser le célèbre aphorisme de Malraux .

C- 'Fuite de compétence' ou 'mobilité des compétence' ?

On parle d'une manière péjorative de " l'exode des cerveaux ou de la " fuite des cerveaux ", par analogie 'à la fuite des capitaux', d'autres préfèrent " l'exode des compétences ⁷", mais il y a aussi ceux qui adoptent l'anglicisme " brain drain ". Ce concept de brain drain est apparu au début des années soixante, dans un rapport de la Royal Society⁸. Ironie du sort cette appellation est apparue dans les années 1960 afin de rendre compte des départs de nombreux européens scolarisés, vers les États-Unis. Mais elle a surtout été utilisée pour désigner l'émigration des chercheurs des pays en voie de développement vers les pays industrialisés. On l'a également employée au cours des années 90 pour décrire les très nombreux départs de scientifiques des ex-pays de l'Est vers l'Ouest. On évoque aussi la 'décapitalisation humaine' ou le 'team leader'...

L'exode des compétences (*brain drain*) a été identifié comme un problème, une chose contre laquelle les politiques devaient lutter et à agir par une prise de décisions volontariste. La notion de "brain drain" est restée en usage jusqu'en 1974 avec la résolution de l'Organisation des Nations Unies pour le commerce et le développement qui a fait apparaître une nouvelle notion. "Reverse Transfer of Technology" (transfert inverse de technologie). La question posée n'a plus été celle des cerveaux et des compétences, mais celle de connaître les effets de cette émigration sur l'économie. Or, jusqu'à la fin des années 1980, les politiques nationales et internationales, se sont focalisées en terme d'analyse, sur la notion du 'capital humain'. Logiquement, la personne qualifiée, résultat d'un investissement, est considérée comme un bien capital et sa migration une perte sèche pour les pays d'origine. Aussi, pour le défendre, il fallait soit restreindre sa mobilité, soit négocier une compensation financière. On peut donc, énoncer sans grand risque d'être contredit que dans leur grande majorité, depuis environ deux décennies les actions institutionnelles se sont principalement évertuées à adopter des mesures de nature limitative si ce n'est restrictive. Et cela, sur un plan tout à la fois national et international. Élaborées avec grand soin sur le plan pratique elles n'en ont pas moins essuyé des échecs patents dans leur volonté

⁷ Nous entendons par compétences le capital de savoir et les capacités de l'utiliser, mais aussi la maîtrise des techniques professionnelles ou sportives.

⁸ Pour plus de détail sur la naissance et l'évolution de ce concept, cf. Gaillard. J. et Gaillard. A-M. (1998), " Fuite des cerveaux, retours et diasporas ", in la Revue Futuribles, n° 228, p-p 25-49.

première affichée de fonder une action curative manifeste, relative à la mise en place de solutions aux problèmes posés.

À cet égard il semble bien désormais avéré que le peu d'impact produit du fait de la mise en place de ces mécanismes "politiques" ; est essentiellement imputable au peu de cas fait, quant à certains aspects du problème. Parce que perçu uniquement sous l'angle théorique de facteur productif, le sujet s'est trouvé saisi en tant que valeur économique plus ou moins abstraite. Somme de produits (inputs) antérieurs l'ayant configuré (sur le plan du profil de compétence, du savoir-faire etc.). Par conséquent, toute solution quant à une éventuelle déperdition, passant par le tarissement forcé du flux de mobilité considéré ; ou symétriquement, la mise en place d'une grille évaluative financière destinée à limiter les contrecoups matériels et d'une telle déperdition, option limitative s'il en est car fondamentalement située en deçà des multiples facettes du cas considéré. Cependant il n'en reste pas moins, que le mode de saisie d'un tel phénomène a quelque peu évolué au cours des années. Faisant que désormais on souligne un peu plus de "le gain de compétence" que sont censés devoir constituer des élites intellectuelles et scientifiques expatriées pour le pays de départ. Principalement du fait que ces dernières n'auraient de toute façon pu trouver à s'employer localement dans les conditions qu'elles sont légitimement en droit d'attendre. Ainsi, cette approche ne prenant pas en considération les désirs, la volonté et l'opinion du candidat potentiel à l'émigration, fut un échec cuisant. Ceci d'autant plus, que parfois ceux qui retournent pour des raisons diverses, sont mal ou sous-utilisés où leurs compétences sont déconnectées de la réalité du pays, résultat ils perdent ce qui les rendaient performants.

Depuis, il y a eu une évolution dans la conception de la mobilité des compétences, à tel point que de nos jours on insiste plus sur le *brain gain* (gain de compétences), basé sur l'idée que la population qualifiée expatriée peut être considérée comme un avantage potentiel plutôt qu'une perte définitive. Aussi, tout recours postérieur à ce type de compétences à fort capital en valeur ajoutée ne pouvant qu'entraîner un avantage comparatif certain pour le pays d'origine n'ayant pas à charge de former cette élite sur le plan du savoir pratique. Pour ce faire, il serait en mesure théoriquement de recourir à un retour programmé sur le plan institutionnel et préparé techniquement par ces dernières ; comme déjà concrétisé pour certains pays asiatiques. Encourageant leur retour et leur insertion dans un tissu technico-industriel, conséquent, de sorte, qu'ils puissent participer aux activités de recherche-développement et d'apporter leur savoir faire Comme ce fut le cas notamment en Chine, en Corée et à Singapour, par contre ce fut un échec total dans les pays sub sahariens⁹.

Soit, de considérer que l'environnement n'est pas encore propice pour le retour de ces expatriés. Dans ce cas il y a "l'instrumentalisation" indirecte de ses ressources expatriées ; les amenant à coopérer solidairement à ces diverses actions développementalistes. Il y a ainsi, la possibilité de mobiliser à distance cette 'diaspora scientifico-technique' et à solliciter sa contribution au développement du pays d'origine. Sans retour physique permanent, il suffit d'inciter, d'encourager la création de réseaux et de développer des liens à travers lesquels elle pourrait être connectées effectivement au pays et à son développement au sens large. Une telle approche est avantageuse, dans la mesure ou non seulement elle laisse le libre arbitre au migrant, sans aucune contrainte, mais aussi, elle permet au pays d'origine de capitaliser sur des ressources

⁹ Le Programme de réintégration des citoyens africains qualifiés de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en place de 1983 à 1999, n'a réussi à faire revenir que 2 000 Africains dans 11 pays participant au programme. Mais le grand problème est qu'une telle opération coûte très cher. Certains expatriés peuvent souhaiter rapatrier tous les membres de leur famille. D'autres peuvent demander des salaires comparables à ceux qu'ils gagnent dans les pays où ils se sont expatriés, ainsi que des ressources technologiques de pointe. Autre difficulté, le rapatriement ne fait revenir que l'individu expatrié et non le réseau de ressources auquel il est rattaché.

préexistantes, sans nécessité d'investissement infrastructurel préalable important. Ceci d'autant plus que les compétences, peuvent à la fois baigner dans des structures de recherches pointues, être au courant de nouvelles découvertes et de nouveaux projets et développer par la même des relations de coopérations avec leur compatriotes dans les pays d'origines

Car quand bien même ceux-ci seraient passablement intégrés aux pays d'installation une bonne part d'entre eux n'en continue pas moins à se sentir concernée par le pays d'origine ; ne serait-ce qu'à travers le tissu dense des relations privées toujours entretenues. Dans ce dernier cas de figure il n'est même pas nécessaire pour la nation de départ d'investir en vue de l'établissement physique du capital humain ; d'où les économies d'échelle ainsi réalisées. Qui plus est, les occasions de coopération entre pays restent ouvertes ; ne serait-ce qu'à travers diverses opérations multiples et multilatérales existant sous forme de recherche, de projets concertés etc. Par ailleurs le pays de résidence devenu formateur de ces nouvelles recrues scientifiques et techniques ne peut qu'y consentir, sans craindre de devoir subir la déperdition potentielle de ces derniers, qui ferait par exemple suite à leur retour au pays d'origine. Ils connectent les deux espaces et assurent une fonction de pont. Ils favorisent l'établissement de liens entre le local et le mondial, la culture spécifique et la formation universelle.

La migration des compétences et des cerveaux est difficile à quantifier. Comme le note B. Badie et C. Witthol de Wenden : " certains s'y sont essayés, sans parvenir à en mesurer l'ampleur car les chiffres sont, en tant que tel, inexistantes ". Ils ajoutent : à la difficulté de définition de la population qualifiée et très qualifiée s'ajoute la disparité des sources : migration souvent à durée déterminée, sous contrat, recrutée bilatéralement avec les pays d'origine, boursiers, cadres d'entreprises, échanges interuniversitaires, étudiants qui cherchent ensuite à rester. cette migration, perçue au départ comme temporaire, vise désormais à s'installer définitivement au Nord et échappe de plus en plus aux circuits formels de recrutement des pays du Nord, qui évitent de fournir des chiffres pour éviter les conflits avec les voisins du Sud "10. Généralement les réseaux d'expatriés de la connaissance identifiés sont classés en 5 catégories: réseaux étudiants/académiques, associations locales d'expatriés qualifiés, groupes d'experts d'assistance à travers le programme de transfert des connaissances par les ressortissants expatriés (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals TOKTEN) programme du PNUD et enfin les réseaux diaspora scientifiques/intellectuels.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estiment qu'entre 1960 et 1975, 27 000 Africains ont quitté le continent pour les pays industrialisés. De 1975 à 1984, ce chiffre a atteint 40 000. On estime que depuis 1990, chaque année 20 000 personnes au moins quittent le continent. Il y aurait plus de 30.000 titulaires de Doctorat africains travaillent hors du Continent, selon le rapport 1998 du Bureau régional pour l'Éducation en Afrique (BREDA-UNESCO). Actuellement, selon les données récentes (octobre 2005) avancées par la Commission Mondiale sur les Migration Internationales CMMI 11, il y a presque 200 millions de migrants internationaux, en tenant uniquement compte de ceux qui ont vécu hors de leur pays pendant plus d'un an et de 9,2 millions de réfugiés, soit l'équivalent d'un pays comme le Brésil. Elle ajoute que les immigrés qualifiés et les membres de leurs familles représentent plus de 50% des migrants qui entrent en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Pour le Maghreb, il n'y a pas de données fiables, qui permettent d'avoir une vue d'ensemble phénomène. Des chercheurs isolés avancent des

10 Badie B. et Witthol de Wenden C. (1993), "Migrations et relations internationales", in Le défi migratoire : questions de relations internationales, Paris, Ed. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p 23.

11 Les éléments ci-dessous sont transposés du site Web :

<http://www.gcim.org/attachements/Migration%20at%20a%20Glance%20French.pdf>.

chiffres, difficilement vérifiables. Ainsi, Mahdi Elmandjra¹², avance que 'le nombre de chercheurs étrangers, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) en France, dont la formation est du niveau du doctorat ou au-dessus. Nous trouvons que le Maroc en compte plus de 700 et vient, immédiatement, après les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Après l'Espagne, l'Italie et le Canada, arrive l'Algérie avec 500. Et après la Pologne et le Brésil, arrive la Tunisie avec 450. Selon une estimation plus récente, au moins 400 000 scientifiques et ingénieurs des pays en développement travaillent dans le secteur de la recherche-développement des pays industrialisés, contre 1,2 million de leurs collègues restés dans le pays d'origine¹³.....Le Maghreb a, donc, plus de 1.600 chercheurs rattachés à une seule institution sans compter ceux dans les universités et d'autres instituts spécialisés'. Il ajoute à juste titre que, 'nous ne disposons même pas de statistiques dans ce domaine ; nous devons, toujours, nous rendre à l'étranger pour obtenir de tels chiffres. Des chiffres que l'on n'obtient pas facilement et qui ne sont jamais complets'.

Une chose est certaine, de nombreux cadres Maghrébins, tout particulièrement des scientifiques, essaient, notamment en France, Canada, Grande Bretagne, Suisse, Etats-Unis et en Australie. Ce sont généralement d'anciens étudiants, qui une fois leur cursus universitaire achevé, demeurent sur place, pour des raisons familiales ou professionnelles. C'est aussi par manque des moyens techniques et financiers dont souffre la recherche au Maghreb. Or, la recherche pointue ne peut se faire dans des laboratoires sous équipés et en circuit fermé. Actuellement, dans la rive de la Méditerranée, le budget consacré à la recherche ne dépasse guère 0,3% du PNB. Aussi, renouer avec la mobilité des chercheurs telle qu'elle fut toujours enseignée dans la civilisation arabo- islamique, est une composante essentielle dans le développement et la diffusion de la connaissance. L'adage populaire est très explicite dans ce sens, il incite à 'demander le savoir, quitte à marcher jusqu'en Chine'. L'itinérance ou 'Rihla' est considérée comme un ferment incontournable dans le processus de l'acquisition du savoir. C'est une condition sine qua non de la maîtrise des sciences et un impératif déterminant pour une meilleure connaissance des cultures..

D- L'évolution chaotique des départs et d'insertion des diplômés

Il est schématiquement possible de dessiner à grands traits, l'insertion des diplômés maghrébins détenteurs de titres universitaires. Et cela, selon cycle ternaire. La première phase de ce cycle pouvant être qualifiée d'ascensionnelle demeure liée au lendemain de l'indépendance, période faste durant laquelle tout diplômé du supérieur était alors détenteur du sésame lui permettant d'accéder à un poste en rapport avec le niveau et le profil présenté. Les portes du recrutement étatique restant grandes ouvertes du fait du formidable appel d'air indirect généré par le départ de l'encadrement colonial ; de même que la mise à niveau technique et que infrastructurelle d'une administration nationale qui de plus s'ouvrait sur le plan régional, pour répondre à l'expansion démographique de ces années d'euphorie généralisée.

La deuxième que nous appellerions "linéaire" a poursuivi cette dynamique initiale d'engagement des promus au sein du marché du travail étatique, tout en manifestant un signe d'entropie grandissante touchant progressivement les différents degrés de l'échelle des diplômés. Mais il

¹² Le journal Libération (Casablanca), du 29 novembre 1992.

¹³ 4 J.B. Meyer et M. Brown: *Scientific diasporas: A new approach to the brain drain* (Discussion Paper No. 41, document préparé pour la Conférence mondiale sur la science UNESCO-CIUS, Budapest, juin-juillet 1999).

n'en demeure pas moins, que la généralisation de l'enseignement primaire puis secondaire et supérieur a créé à la fois une demande mais aussi une offre d'emplois, conséquente.

La troisième, plus contemporaine, correspond à un engorgement des effectifs dans l'emploi public (que les instances internationales du type BM ou FMI invitent avec insistance à « dégraisser »). Pays dans lesquels des diplômés de plus en plus spécialisés et de haut niveau viennent grossir le rang des chômeurs. Cela, sans que les pouvoirs publics puissent véritablement y remédier tant leur nombre va croissant. Proposant pour ce faire, des mesures palliatives sans réel effet sur le long terme. À leur décharge il convient néanmoins de souligner la frilosité affligeante d'un secteur privé semblant uniquement soucieux de rentabilité directe, immédiate et exponentielle. C'est pourquoi l'expatriation a rapidement été vue comme une option devenue incontournable. Elle est d'abord le fait d'élites désireuses de se perfectionner ou d'accéder à un système d'enseignement autres auquel leurs études antérieures les ont préparé". Presse que toujours certains alors retours de trouver un emploi conséquent grâce à leur réseau toujours disponible de relations clientélistes. Le passage par l'étranger conférant ainsi de surcroît, une valeur ajoutée, au diplôme fraîchement acquis.

Pour la grande majorité, il s'agit plutôt d'une solution ultime, née du fait de la précarité de leur situation socio-économique et familiale. D'où les stratégies multiples et l'inventivité très souvent déployées pour parvenir à décrocher le précieux visa, après un périple administratif des plus édifiants. Ou bien à tenter de travailler à défaut de continuer à étudier comme projeté, dans le pays de résidence. Situations qui, nous l'avons vu plus haut, reste perçue selon les différents points de vue, comme un déficit national ou un pis-aller obligé pour les nations émettrices. Choix ayant, pour motivation principale, le besoin économique. Cette fuite des compétences s'expliquant par l'impossibilité à trouver sur place, un environnement matériel, politique, scientifique, socioculturel adéquat. Soit, toutes choses qui seraient propices à un épanouissement professionnel mais aussi personnel. Avec parfois le sentiment plus ou moins fondés que leurs compatriotes semblent se désintéresser quelque peu de leurs activités de recherche ou centre d'intérêt (il suffit de voir, à ce sujet les budgets consacrés, les institutions existantes ou les crédits fournis pour la recherche scientifique). La considération tant recherchée et attendue, ne venant a posteriori qu'après une reconnaissance à l'étranger. Choix de départ aux raisons objectives quand c'est l'inexistence de structure nationale pour les sciences appliquées comme la physique nucléaire ou l'astronomie par exemple.

Quant au système d'enseignement et principalement celui du supérieur, il va devoir être amené à se réformer ne serait-ce que pour s'adapter à l'internationalisation de la recherche avec l'optique d'échanges universitaires, de projets de coopération à l'exemple de l'Europe, de soutien à la mobilité des chercheurs etc.. Internationalisme du savoir ayant de fait, toujours existé (en vérité présente depuis l'antiquité romaine). Mais dont les effets actuels relèvent de la négativité, car fonctionnant en tant que flux unilatéral de compétences (et parfois de drain institutionnalisés). Situation accroissant les potentialités des pays nantis éthique et dépeuplant les états du sud de leurs élites scientifiques ou techniques, tout à la fois actuelles et futures. Système des plus paradoxal où tout circule, autant les capitaux que les marchandises ou l'information sauf pourtant les hommes! Dans la pratique et pour voir s'inverser la tendance, il reste cependant à régler des écueils méthodologiques. A savoir entre autres, celui des exigences formulées par des institutions internationales soucieuses seulement d'économies drastiques ou de comptabilité nationale. De même pour le risque d'un transfert, consistant en un calque de modèles prégnants dans les pays développés, parfois inappropriés pour des sociétés en sous ou mal développement chronique

Autre question que celle de la réduction de la formation à la simple optique de l'emploi. Les deux nécessités n'obéissant pas à des dynamiques identiques l'une structurelle, l'autre étant beaucoup plus conjoncturelle. D'où la dérive capitaliste typiquement nord-américaine prégnante en Europe et appelée à s'étendre vers les pays du sud. que celle d'une privatisation progressive et inexorable d'établissements supérieurs ; généralement ceux qui sont les plus prestigieux et prometteurs. Quid alors de la nécessaire liberté d'action dont la recherche fait d'une telle existence, la condition sine qua non. Vue comme un préalable quasi obligé, à toute possibilité de création scientifique et d'approfondissement technique

E- Les étudiants maghrébins de France en général et des marocains en particulier.

Il y a eu depuis la fin des années quatre-vingt une chute des départs, due entre autres à : des conditions d'inscriptions de plus en plus difficiles ; la suspension des bourses qu'accordait presque automatiquement le gouvernement marocain à chaque étudiant à l'étranger ; les difficultés à trouver un travail même avec un diplôme ; l'arrivée de générations plus arabisées que la précédente et pas toujours ouvertes sur d'autres langues, etc... Toutefois, le nombre de départs est relativement important, même si on part, plus pour préparer un troisième cycle, que pour faire des études du premier et de deuxième cycle. Le Maghreb se distingue toujours par le grand nombre de ses étudiants à l'étranger, soit 5%, contre 2% , comme moyenne pour l'ensemble du monde. En France, en 2003-2004, il y avait 60 097 étudiants maghrébins, sur un total de 200 723 étudiants étrangers, soit 30% des étudiants étrangers et 4% de l'ensemble de la population estudiantine. Il est la première destination des étudiants marocains, algériens et tunisiens, et au 5^{ème} rang pour les étudiants libyens. Annuellement plus de 15 000 visas d'études sont délivrés pour les pays du Maghreb. Plus de 70% des étudiants maghrébins sont en deuxième (36,1%) ou troisième cycle (34,3%).

Pour l'année universitaire 1990-1991, il y avait 25 894 étudiants Marocains inscrits en France, 4 737 en Belgique, 849 en Espagne, 422 en Allemagne et 53 au Royaume-Uni, soit 33,6% de l'ensemble des étudiants originaires des pays sud-méditerranéens inscrits en Union-européenne. Le Maroc occupe la troisième place avec 3,1% de l'ensemble des étudiants expatriés, derrière la Chine, avec 8% et le Japon, avec 3,4%. L'auteur qui cite cette source, tout en remarquant que les échanges d'étudiants entre pays arabes sont minimes, note que le Maroc : " dispose aujourd'hui de la diaspora étudiante la plus nombreuse et la plus diversifiée au sein de l'Union –européenne (en France surtout, mais aussi en Belgique et en dehors de l'UE., Etats-Unis et ex-URSS, par exemple)"¹⁴. D'ailleurs, pour cette raison, il compare le Maroc aux nouveaux pays industriels d'Asie ; pour lui, il a les mêmes rapports et joue les mêmes rôles avec la France, que la Corée du sud vis-à-vis des Etats-Unis. A la même époque, l'Annuaire Statistique de l'UNESCO, avance le chiffre de 33 430 étudiants Marocains à l'étranger, soit 13,1% de l'ensemble des 254 467 étudiants que compte le Maroc, en 1992. La même année, il y avait 10 675 étudiants Tunisiens à l'étranger, et 25 055 Algériens, soit 10,8% du total de la population estudiantine du premier et 8,2% du second.

Ils étaient 3 116 nouveaux étudiants marocains admis à séjourner en France au titre d'étudiant en 1990, 2 418 en 1991, 1 283 en 1993 et 1 488 en 1993. Selon les statistiques de 1994, le stock d'étudiants Marocains en France est de 22 261, en baisse par rapport à 1991, d'environ 4 000 étudiants en quatre ans. Ils sont inscrits dans près de 85 universités françaises. 42,4% d'entre eux suivent une formation de troisième cycle, 26,7% une formation de second cycle et 30,9% une formation de premier cycle. A la même époque, ils étaient plus de 8 000 dans les anciens pays de

¹⁴ Hallary C. (1994) , Les exilés du savoir : les migrations scientifiques internationales et leurs mobiles, Paris, Ed l'Harmattan, p. 155.

l'union des républiques socialistes soviétiques (URSS), et 4 000 environ au Canada et aux Etats-Unis. Il y avait moins de 2 000 en Belgique, plus d'un millier dans les pays arabes et l'Afrique de l'Ouest. On trouvait environ 500 en Grande-Bretagne, une centaine dans les anciens pays du bloc de l'Est, et à peine une centaine en Suisse. La faiblesse de la population des étudiants dans ces pays, s'explique certainement par des problèmes de langue, mais aussi par les conditions financières de la formation, souvent plus élevées qu'en France, sans parler des relations historiques et de la présence de nombreux marocains, qui facilitent le premier accueil en France.

Néanmoins, c'est la France qui draine toujours, le plus grand nombre d'étudiants marocains. Ils représentent d'ailleurs la première population estudiantine étrangère avec plus de 15%, loin devant les algériens qui arrivent en deuxième position avec 8,5%, comme on peut le constater sur les tableaux de la répartition des étudiants étrangers dans les universités françaises pour les années universitaires 1999-2000, 2000-2001 et 2003-2004 (tableau n°)). Aussi, pour l'ensemble des filières d'enseignement supérieur, y compris les sections de technicien supérieur, les grandes écoles et les classes préparatoires, l'effectif total des étudiants marocains pour l'année universitaire 2000-2001 est de 21 338. Ce nombre est en nette progression par rapport aux années précédentes. En 2001-2002, selon les données de l'UNESCO, on trouve toujours une présence importante d'étudiants marocains à l'étranger, avec respectivement 24 284 en France, 6 285 en Allemagne, 4 894 en Belgique, 2 877 en Espagne, 1 956 au Pays Bas, 1 662 aux Etats-Unis, 926 au Canada et 599 en Tunisie, soit 45 037 étudiants sur les 310 258 que compte le Maroc en 2002.

La ventilation par discipline pour l'année 2000-2001, des étudiants marocains, fait ressortir la répartition suivante :

- 26,3% de l'effectif poursuit des études en sciences, techniques et grandes écoles;
- 23,2% en lettres et sciences humaines;
- 20,9% en sciences économiques;
- 11,5% en médecine;
- 9,8% en droit et sciences politiques;
- 7,9% dans des IUT.

Comme on peut le déduire de cette répartition, on trouve des étudiants marocains pratiquement dans toutes les disciplines. Enfin, il faut souligner la féminisation de la population des étudiants marocains en France. Elles représentent 40,7% de l'effectif des étudiants, en 2000-2001, contre 38,3% en 1999-2001. C'est une amélioration très significative, comparativement aux années soixante-dix et quatre-vingt.

En guise de conclusion

Dans l'état actuel du Maghreb et du constat à travers lequel des départs ont été et sont toujours enregistrés. Ils sont souvent le fait d'élites intellectuelles, de chercheurs ou d'étudiants et de sportifs, avec un taux de retour des plus minimes pour ne pas dire presque inexistant. Et que du côté des pays développés, le besoin et la demande en compétences techniques et scientifiques va se faire de façon quasi exponentielle, au regard du développement de ces pays. Que d'autre part les pays du Maghreb ne sont pas dans les dispositions multiples voulues, pour empêcher cette masse de chercheurs de s'expatrier. Ce qui dans certains cas relève d'une forme de connivence tacite ou de laisser-faire plus ou moins conscient.

Sachant que, ni les mesures incitatives développées dans d'autres pays jusqu'alors sous d'autres cieux, n'ont permis de retenir les partants. Et encore moins de favoriser le retour de leurs nationaux expatriés munis d'un savoir faire technique et ou scientifique. Ni le projet de création d'une « taxe », sur cette forme de « déperdition socio-économique » des pays de départ qu'est la fuite des cerveaux, ne s'avérée possible à mettre sur pied. Il semble qu'il faille désormais ne concevoir de solution réelle et réalisable que dans la perspective d'un accompagnement et un arrimage au sein duquel les trois partenaires que sont le pays de départ, celui d'installation et le migrant, fonctionneraient de concert et trouveraient de ce fait chacun concrétisation de leur satisfaction. Chose ne pouvant être réalisée et réalisable que dans le cadre d'une mobilité bien comprise et assumée par toutes les parties en question. Aussi faut il selon nous proposer des actions s'adressant aux deux zones concernées à savoir les pays de départ et d'installation. Sachant de plus, que certaines actions articulées, présentent à n'en pas douter un caractère d'intersectivité et parfois de complémentarité. Ce qui fait, que dans tous les cas, il serait nettement recommandable que les pays du Nord fassent l'effort d'accompagner les actions entreprises en ce sens, dans le sud et parfois même favorisent de manière matérielle la mise sur pied d'actions probantes.

Promouvoir la recherche, l'innovation et le développement dans les pays de la rive sud, tout en mettant en place des structures d'information pour les jeunes chercheurs maghrébins, désireux de poursuivre leur études et recherches en Europe. Il est nécessaire de mener une politique de motivation ou d'incitation pour que les jeunes élites se sentent véritablement valorisées et respectées, au sein de leur domaine de compétence. En faisant du savoir non plus le seul objectif de la réussite socio-économique ou de l'accès à une sécurité de l'emploi par le fonctionnariat ; mais l'appartenance à un monde du savoir et de la connaissance reconnus comme vraies valeurs sociétales, exemple création de 'trophées de recherches'.

Aussi, il est impératif de réussir la réforme de la mise en place du LMD, actuellement en cours, au niveau des pays du Maghreb. Par conséquent l'Europe doit les aider à atténuer la grande disparité entre les établissements, du nord et ceux de sud. Au sein même de ce dernier, il faut gommer aussi les disparités criantes entre « l'épicentre scientifique » et une certaine « périphérie » régionale. En remédiant pour ce faire, au manque de moyens financiers, à l'absence d'autonomie de gestion et de décision, au surpeuplement pléthorique et à la mobilité limitée des enseignant chercheurs.

Développer en outre, la mise en place d'un visa scientifique, tendant à favoriser et faciliter la mobilité des étudiants et des chercheurs en leur simplifiant les démarches administratives, en attribuant des visas de longue durée qui évitent ainsi aux chercheurs les nombreux allers et retours de type administratifs. De promouvoir le dialogue social et sensibiliser toutes les parties prenantes sur la question de la migration dans la région ; en développant l'idée que la migration est l'un des facteurs majeurs de l'intégration régionale et de développement¹⁵.

15 Charef.M & Gonin.P (2005). Emigrés - Immigrés dans le développement local. Edition Sudcontact, Agadir, 361 pages.